

INTERPELLATION URGENTE

REORGANISATION DE LA POLICE MUNICIPALE : QUEL BILAN POUR LA SECURITE AU CENTRE-VILLE ?

Le 8 février 2024, la Municipalité a informé le Conseil communal que l'ouverture de l'ECS de la Riponne s'inscrivait dans un ensemble de mesures visant à apporter une réponse à la consommation de substances psychoactives et ses conséquences dans l'espace public. Cela a notamment impliqué une étroite collaboration entre la nouvelle équipe sociale de rue et des patrouilles à pied intensifiées de la Police municipale, afin d'accompagner les personnes en situation de consommation vers les prestations existantes et d'éviter les incivilités. Dans sa réponse du 28 août 2024 à la question d'Audrey Petoud « *intervention à la place de la Riponne : comment la police est-elle formée ?* », la Municipalité a confirmé sa volonté de favoriser l'interaction entre la police et les équipes socio-sanitaires présentes sur le terrain.

Le 7 octobre 2024, la Municipalité a annoncé la fusion de la Division police-secours et de Division proximité, partenariats et multiculturalité, afin de renforcer la sécurité de l'espace public, avec plus de patrouilles pédestres dans les secteurs Riponne, Chauderon, Bel-Air, Bourg/Saint-François – Marterey, Gare, Tunnel et Sébeillon. Selon la Municipalité, cette mesure visait à répondre à la dégradation globale de la situation socio-sanitaire liée aux stupéfiants, au sentiment d'insécurité de la population et aux inquiétudes des commerçantes et des commerçants. Lors de la conférence de presse présentant cette réorganisation, le commandant de police a relevé que celle-ci impliquait un changement culturel pour les policiers de police secours, qui devaient patrouiller en uniforme dans les lausannoises, alors qu'ils étaient « *jusqu'à présent plus habitués aux interventions riches en adrénaline et aux gyrophares en réponse aux appels reçus au 117* » (24H du 7 octobre 2024, « *Surprise la priorité de la police n'est plus d'interpeller* »). Dans sa réponse du 14 novembre 2024 à l'interpellation urgente de Johann Dupuis « *Le corps de police lausannois a-t-il déclaré la guerre au « dispositif addictions » de la Municipalité de Lausanne* », la Municipalité a expliqué que le renforcement de son dispositif sécuritaire donnait des résultats positifs et avait permis de considérablement améliorer la situation sur le domaine public, en particulier dans le quartier de la Riponne. Elle a également relevé que des adaptations seraient apportées au projet pilote d'ECS à la Riponne, afin de renforcer l'impact des mesures en faveur de l'ensemble des populations concernées, qu'il s'agisse des personnes consommatrices ou du voisinage. En décembre 2024, le Conseil communal a adopté des amendements au budget 2025, pour renforcer l'équipe de travail social de rue et financer l'extension des horaires de l'ECS Riponne du lundi au samedi de 7h à 22h.

Or, aujourd'hui, plus de six mois après la mise en place de ce nouveau dispositif sécuritaire, on peut s'interroger sur son impact véritable. En effet, bon nombre de personnes habitant ou travaillant au centre-ville, par exemple aux alentours de la Riponne, à la rue Saint-Martin, ou vers la Gare, éprouvent plutôt un sentiment de détérioration de la situation, avec des toxicomanes squattant des caves ou des corridors d'immeubles, du deal aux arrêts de bus, de la consommation de drogue dans des entrées de bâtiments ou des arcades dès la nuit tombée, des larcins (ex : vols dans les caves et les boîtes aux lettres) voire même du brigandage. A cela s'ajoute l'impression que la police n'intervient souvent que sur appel et si une personne peut être prise sur le fait, et non de manière préventive ou proactive. Le tout alors que les horaires de l'ECS Riponne n'ont pas été étendus et que celui-ci reste fermé le dimanche. Avec pour

conséquence que les habitants et habitantes du centre-ville, ou les commerçantes et commerçants, qui sont en grande majorité des locataires, en sont réduits à solliciter des mesures de leurs bailleurs, qui ne sont pour leur part pas formés au maintien de l'ordre.

La présente interpellation a donc pour objet de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quel bilan la Municipalité peut-elle tirer de la réorganisation de la Police municipale effectuée en 2024, et de son acceptation par les membres du corps de police, en particulier de Police-secours ?
2. Depuis cette réorganisation, quelle a été la présence policière (nombre d'agent-e-s de police, heure de présence etc.) dans les secteurs Riponne, Chauderon, Bel-Air, Bourg/Saint-François – Marterey, Gare, Tunnel et Sébeillon?
3. Comment la coordination entre la Police municipale et les équipes socio-sanitaires est-elle organisée sur le terrain ?
4. La Municipalité envisage-t-elle d'adapter son dispositif pour prévenir et limiter les incivilités liées aux stupéfiants au centre-ville, dans la rue comme à l'intérieur des bâtiments, et renforcer le sentiment de sécurité de la population ?
5. Vu les amendements du Conseil communal au budget 2025, visant à renforcer l'équipe de travail social de rue et à financer l'extension des horaires de l'ouverture de l'ECS Riponne, quelles adaptations la Municipalité entend-elle faire dans l'organisation de cet ECS et plus largement dans tout son dispositif socio-sanitaire, pour limiter la consommation de stupéfiants dans la rue et à l'intérieur des bâtiments du centre-ville ?
6. Quelles mesures la Municipalité peut-elle prendre pour éviter que le renforcement de son dispositif au centre-ville n'entraîne le report des incivilités liées aux stupéfiants vers d'autres parties de la ville ?
7. La Municipalité reconnaît-elle que c'est aux autorités publiques, et non aux locataires et bailleurs de logements et locaux commerciaux, qu'il appartient de prévenir et s'il y a lieu de réprimer les incivilités liées aux stupéfiants, même à l'entrée ou à l'intérieur des bâtiments ou dans leurs abords immédiats ?

Lausanne, le 19 juin 2025

Ariane Morin



Ilias Panchard

Marlyse Audergon

Virginie Kyriakopoulos

Paloma Graf